



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUeix-ROGALLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AR_2016_034

dossier n°DP 009 299 16 00011

date de dépôt : 19 octobre 2016

demandeur : Monsieur BONNIÈRE Christophe

pour : création d'une ouverture par une
porte sur mur nord

adresse terrain : lieu-dit Saint-Sernin, à
Soueix-Rogalle (09140)

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

vu la déclaration préalable présentée le 19 octobre 2016 par Monsieur BONNIÈRE Christophe demeurant lieu-dit Saint-Sernin, Soueix-Rogalle (09140) ;

vu l'objet de la déclaration :

- pour la création d'une ouverture par une porte sur mur nord ;
- sur un terrain situé lieu-dit Saint-Sernin, à Soueix-Rogalle (09140) ;

vu le code de l'urbanisme ;

vu les pièces fournies en date du 24 novembre 2016 ;

vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 15 décembre 2010, modifié le 23 novembre 2011 ;

vu le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.N.) approuvé le 23 septembre 2011 ;

vu le plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (P.P.R.I.F.) approuvé le 10 décembre 2007 ;

ARRÊTE

Article 1 : il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Soueix-Rogalle, le 05 décembre 2016,
la Maire,
Christiane BONTÉ



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

COMMUNE DE SOUEIX ROGALLE

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR: 05/12/2016
009-210902995-20161205-AR_2016_034-AI